

## **Non aux gaz de schiste !**

Sous la pression citoyenne, le gouvernement Fillon avait fait adopter une proposition de loi censée interdire l'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique.

Les parlementaires du Front de gauche avaient dénoncé à l'époque un dispositif cosmétique construit sur un code minier fort à propos modifié à la demande du lobby pétrolier.

Preuve de l'inefficacité de cette loi d'affichage, seuls 3 permis d'exploration sur 64 ont été abrogés.

Notre département est très concerné avec ceux de Doue et de Jouarre. Ils impactent directement la nappe phréatique du Champigny qui alimente la majorité des franciliens en eau potable mais ont été confirmés.

Puisqu'aucune technique de fracturation de roches, alternative et responsable, n'existe, autoriser l'exploration, c'est en réalité poser les jalons d'une exploitation dangereuse pour l'environnement et nocive pour les populations.

Tous ces permis doivent être abrogés. L'avenir énergétique repose d'abord sur la recherche dans le domaine des énergies renouvelables afin d'en renforcer progressivement le poids. Pour reprendre le contrôle de notre avenir énergétique, la planification écologique et la garantie du droit pour tous à l'accès à l'énergie imposent de revoir les modèles libéraux de consommation et de production.

Aujourd'hui, à la veille de son départ et dans la plus grande opacité, le gouvernement vient d'accorder le permis dit d'«Ozoir» aux pétroliers américains en mal de territoires à défigurer et de profits à réaliser. Cette autorisation de saccage écologique concerne aussi Roissy-en-Brie.

Non aux gaz de schiste !

**Olivier COPIN**